

Animateur socioculturel, un métier dépendant des rythmes sociaux

L'animation socioculturelle et de loisirs est un domaine professionnel en expansion, en Alsace comme dans le reste du pays. Fortement tributaire des rythmes sociaux, l'activité est souvent fragmentée et saisonnière, et les postes offerts sont, pour la majorité, de courte durée et/ou à temps très partiel. Les animateurs socioculturels forment une population jeune et féminine et sont souvent multi-employeurs.

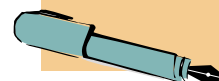
Issue des mouvements d'Éducation populaire, l'animation socioculturelle recouvre aujourd'hui un large éventail d'activités dans les domaines éducatif, social, culturel

et récréatif. Ces activités se sont à la fois multipliées et professionnalisées au cours des dernières décennies. Dans le même temps, elles se sont développées hors du secteur associatif traditionnel, notamment dans les maisons de retraite et les collectivités locales, et le salariat s'est largement substitué au bénévolat.

Une profession en expansion

Ces mutations se sont accompagnées d'une forte augmentation des effectifs d'animateurs socioculturels et de loisirs. Dans la région, leur nombre est passé de 700 en 1982 à 2 000 en 1999. Le rythme de croissance s'est accentué à la fin des années quatre-vingt-dix avec la montée en charge du dispositif "emplois-jeunes". L'essor semble s'être poursuivi sur la période récente, malgré l'extinction progressive de ce dispositif de soutien à l'emploi. C'est notamment le cas dans les

- L'Alsace comptait environ 3 000 animateurs socioculturels en 2005.
- En 2004, plus de la moitié des postes d'animateurs correspondent à des emplois occasionnels.
- Une profession jeune et féminine : 7 animateurs sur 10 sont des femmes, et 4 sur 10 ont moins de 30 ans.

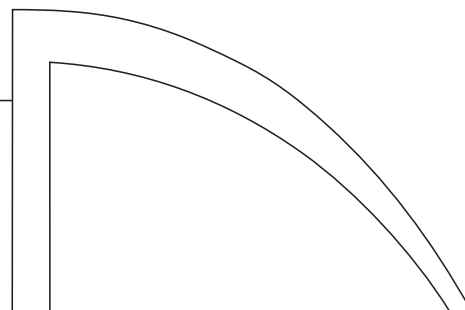


collectivités locales où les effectifs de la filière animation - 800 agents en 2004, hors emplois aidés - ont doublé en trois ans. Selon les estimations issues des enquêtes annuelles de recensement, le nombre d'animateurs avoisinait 3 000 en 2005. Pour autant, avec 17 animateurs pour 10 000 habitants, contre 22 en moyenne nationale, la profession demeure moins développée en Alsace que dans la plupart des autres régions. En particulier, bien qu'en expansion, la filière animation ne représente encore que 2 %

Les animateurs dans les nomenclatures d'emploi

Utilisée pour le recensement et les DADS du secteur privé, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), distinguée, dans la version révisée en 2003, les Directeurs de centres socioculturels et de loisirs des Animateurs socioculturels et de loisirs. Ces deux catégories, auparavant regroupées, sont classées parmi les professions intermédiaires de la santé et du travail social. La nomenclature des emplois territoriaux (NET), à laquelle se réfèrent les collectivités locales pour leur DADS, différencie trois cadres d'emplois dans la filière animation : Animateur, Adjoint d'animation et Agent d'animation. Et enfin, le répertoire opérationnel des métiers (ROME), utilisé pour enregistrer les offres et demandes d'emploi, distingue des Animateurs généralistes et des Animateurs spécialistes d'activités culturelles et techniques.

Dans cette étude, les différentes catégories distinguées par la PCS et la NET sont regroupées sous la seule désignation "Animateur socioculturel".



Une forte proportion de postes occasionnels

	Fin décembre	Sur l'année
Postes d'animateurs rémunérés	4 100	8 300
dont postes non annexes	2 900	3 600
part des postes non annexes	71%	43%
Nombre d'animateurs rémunérés	3 950	7 750
dont sur au moins un poste non annexe	2 850	3 500
Salariés de plusieurs employeurs	700	2 650
dont sur postes d'animateurs uniquement	130	520

Lecture : parmi les 7 750 salariés ayant occupé au moins un poste d'animateur en 2004, 2 650 ont travaillé simultanément ou successivement pour plusieurs employeurs, mais pas nécessairement dans l'animation. Les données présentées dans le tableau ci-dessus ne portent que sur les salariés pour lesquels les employeurs ont précisé le métier exercé dans leur déclaration annuelle de données sociales. Le champ couvert n'est donc pas exhaustif.

Source : Insee - DADS 2004

des effectifs de la fonction publique territoriale alsacienne, contre 6 % au niveau national. Dans la région, la majorité des emplois d'animateurs reste concentrée dans les activités associatives et dans le secteur de l'action sociale (centres socioculturels, MJC, centres de loisirs et accueil périscolaire associatifs,...).

Des emplois à temps partiel et souvent précaires

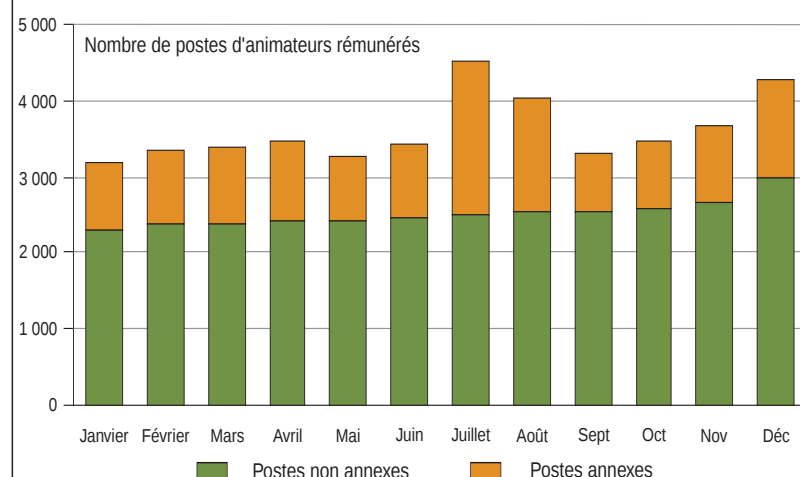
Fortement tributaire des rythmes sociaux, principalement des rythmes scolaires, l'animation se différencie des autres secteurs par la prépondérance des emplois occasionnels. L'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) révèle que sur un total de 8 300 postes d'animateurs rémunérés au cours de l'année 2004, 4 700, soit plus de la moitié, sont des postes annexes, offrant un volume horaire et une rémunération trop faibles pour constituer de "véritables" emplois. Pour l'en-

semble des salariés, tous secteurs confondus, la proportion n'est que de 1 sur 5. Dans l'animation, la majeure partie des postes annexes correspond en fait aux emplois des "personnels pédagogiques occasionnels" employés par les centres de vacances et de loisirs durant les congés scolaires. Cela explique la forte fluctuation des effectifs au cours de l'année, avec un pic durant les mois d'été. En dehors de la période estivale, la part des postes annexes oscille entre 25 % et 30 %.

Même lorsqu'ils sont considérés non annexes, les emplois offerts

dans l'animation sont souvent de courte durée et à temps partiel, voire très partiel. Hors postes occasionnels, seul un salarié sur deux a travaillé l'année entière pour le même employeur, et dans 4 cas sur 10, il s'agissait d'un emploi à temps partiel. Au total, toujours hors emplois occasionnels, moins d'un tiers des animateurs rémunérés en 2004 ont travaillé plus de 1 500 heures dans l'année sur un même poste. Le volume horaire moyen est de 930 heures par poste, soit l'équivalent d'un mi-temps annuel. Moins soumis aux rythmes sociaux, les établissements du secteur médico-social offrent en général des emplois à temps plus complet, mais en nombre réduit.

► Un pic d'emplois en été



Source : Insee - DADS 2004

Des salariés à employeurs multiples

Le multisalariat, étroitement lié aux caractéristiques des emplois offerts, est une autre caractéristique du secteur de l'animation. Plus d'un tiers des 7 700 salariés qui ont occupé au moins un poste d'animateur au cours de l'année 2004

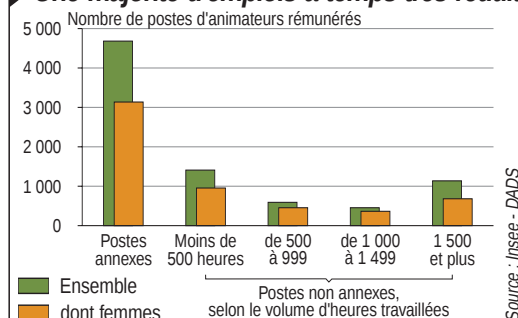
ont travaillé simultanément et/ou successivement pour plusieurs employeurs, jusqu'à huit pour quelques uns d'entre eux. Toutefois, les postes occupés ne relèvent pas tous nécessairement du domaine de l'animation, certains en sont parfois même très éloignés. Une autre forme de réponse à la précarité et au morcellement des emplois est apportée par les groupements d'employeurs et les associations de mise à disposition de personnel (issues du dispositif "Profession sport" et étendu à l'animation socioculturelle). Le poids de ces structures de mutualisation est important dans le Haut-Rhin. Dans l'ensemble, les salaires sont relativement modestes comparés à ceux observés dans les autres professions intermédiaires (8,88 € net en moyenne de l'heure pour les postes non annexes, contre 12,43 €). Les mieux rémunérés sont les animateurs intervenant dans le domaine des activités artistiques et culturelles, avec 12,16 € de l'heure. À l'autre extrême, se situent ceux travaillant dans les crèches et garderies d'enfants (7,35 € de l'heure).

Une profession jeune et féminine

Dans la région comme dans le reste de la France, les femmes ont largement investi les métiers de l'animation. En 2004, elles ont occupé les deux tiers des postes offerts. Elles sont cependant minoritaires dans l'hébergement social et dans les activités liées au sport, alors qu'elles constituent la qua-

si-totalité des effectifs dans les crèches et les maisons de retraite. La pyramide des âges diffère selon le type d'emploi. Les postes annexes - principalement des postes de moniteurs de centres de vacances et de loisirs - mobilisent massivement une population de jeunes de moins de 25 ans. Pour les autres postes, qui ne sont pas considérés comme occasionnels, la pyramide des âges est beaucoup plus étroite à la base. La moyenne d'âge reste néanmoins bien inférieure à celle des autres professions, avec 42 % de salariés de moins de 30 ans et seulement 13 % de 50 ans et plus. Ici encore, les disparités selon le domaine d'activité de l'employeur sont importantes. L'âge moyen est nettement plus élevé parmi les animateurs intervenant dans le secteur médico-social, notamment dans

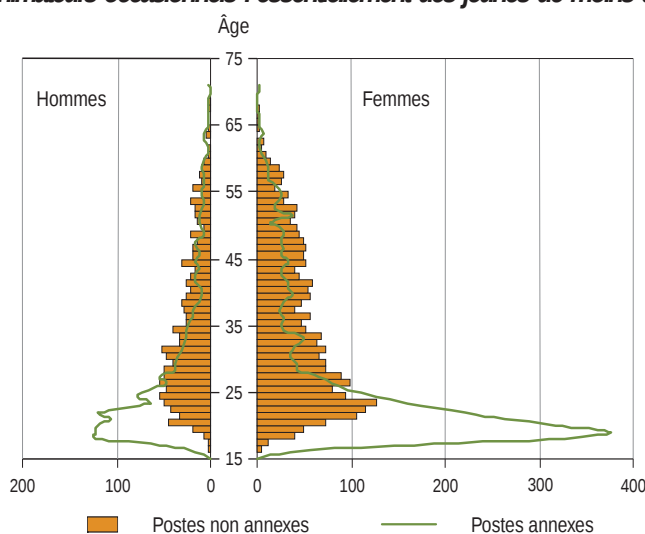
► Une majorité d'emplois à temps très réduit

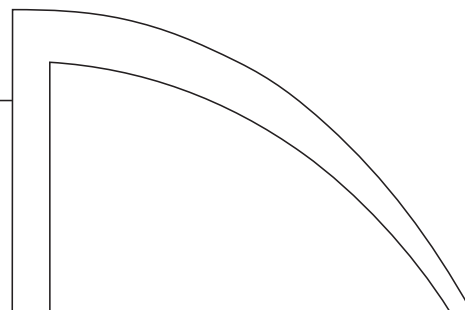


les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées, où la part des quinquagénaires dépasse les 30 %.

Si la part des diplômés de niveau Bac+2 ou plus (39 %) est relativement élevée parmi les animateurs en poste en 1999, le niveau de formation reste dans l'ensemble assez hétérogène. Ce constat laisse supposer une grande diversité des voies d'accès aux fonctions d'animateur.

► Les animateurs occasionnels : essentiellement des jeunes de moins de 25 ans





Un marché de l'emploi plus ouvert pour les généralistes

Fin décembre 2005, 850 alsaciens recherchaient un emploi dans les métiers de l'animation socioculturelle. Les deux tiers d'entre eux sont des animateurs généralistes de loisirs. Pour ces derniers, la fluctuation des demandes, au cours des dix dernières années, suit la courbe d'évolution du chômage régional. Mais elle coïncide également avec les phases de montée en charge, puis de régression, du dispositif emplois-jeunes. Moins nombreux sur le marché du travail, les animateurs spécialistes d'activités culturelles et techniques forment une population à la fois plus âgée, plus masculine et aussi plus fortement diplômée que les animateurs généralistes. Leur situation sur le marché du travail ne semble pas pour autant plus fa-

Animateur généraliste / animateur spécialisé : des profils différenciés sur le marché du travail

	Animateur généraliste	Animateur spécialisé	Ensemble
Demandes d'emploi en déc. 2005	533	308	841
Demandes de plus d'un an	28%	33%	30%
Part des femmes	72%	64%	69%
Part des moins de 25 ans	31%	19%	26%
Part des 50 ans et plus	5%	12%	8%
Formation des demandeurs			
Niveau inférieur au CAP	7%	6%	7%
Niveau CAP/BEP/BAPAAT	36%	29%	33%
Niveau Bac/BEATEP	34%	24%	30%
Niveau Bac+2/DEFA	24%	41%	30%

Animateurs recherchant un emploi soit à durée indéterminée, à temps plein (cat. 1) ou à temps partiel (cat. 2), soit sur des contrats courts à temps plein (cat. 3).

BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien.

BEATEP : Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire.

DEFA : Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation.

vorable. Rapporté aux demandes enregistrées, le volume des offres est en effet plus important pour les animateurs généralistes (92 offres pour 100 demandes contre 66 pour les animateurs spécialisés). Toutefois, les emplois offerts sont fréquemment de très courte durée.

Les contrats proposés aux animateurs spécialistes sont plus longs, mais les postes sont le plus souvent à temps très partiel.

Mayette GREMILLET

Pour en savoir plus

Les métiers de l'animation en Alsace - Étude réalisée par le Centre associé au CEREQ pour la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, en collaboration avec l'Insee - <http://cournot2.u-strasbg.fr/users/cereq>
L'emploi dans les collectivités territoriales en 2002, 2003 et 2004 - Enquête Insee consultable sur le site insee.fr

Note technique

L'exploitation statistique des déclarations annuelles de données sociales (DADS) établies par les employeurs couvre l'ensemble des salariés, hormis les agents de l'État et les salariés des particuliers. Toutefois, seuls les employeurs de plus de 20 salariés sont tenus de préciser la profession des personnes rémunérées. Les DADS ne constituent donc pas une source exhaustive pour une exploitation statistique fondée sur une entrée par métier. De ce fait, elles ne permettent pas de chiffrer précisément ni le volume d'emplois par métier, ni le nombre d'employeurs (509 établissements, principalement des associations, ont déclaré avoir employé un animateur en 2004).

L'approche en termes de postes de travail - un poste correspondant au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement - permet d'appréhender les situations de multisalariat, ce que n'autorisent pas les données du recensement, où seul l'emploi principal déclaré par la personne est pris en compte. Un poste est considéré comme non annexe ou "emploi véritable" s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Si tel n'est pas le cas, il est dit annexe ou occasionnel.

Source : ANPE - Demandes d'emplois au 31/12/2005, catégories 1, 2, 3